

Reforme du périmètre d'activité de l'INPS

Le jeudi 22 février 2018, le SNAPATSI a été reçu en audience par Monsieur AUTHIER, directeur de l'INPS.

Cette audience fait suite à la publication d'une note sur la réforme du périmètre d'activité de l'INPS.

Nous lui avons fait part des inquiétudes nombreuses des personnels de l'Institut.



Le SNAPATSI ne veut pas voir des spécialités disparaître du périmètre de la Police Nationale au profit du secteur privé. La qualité du service rendu aux enquêteurs suppose que des laboratoires institutionnels et contrôlés réalisent les examens et expertises judiciaires. Or, rien ne dit que d'autres instances de la Police ou la Gendarmerie soient prêtes à reprendre à leur charge des activités qui diminueraient au sein de l'Institut. D'autant plus que la volumétrie dans certaines spécialités qui pourraient disparaître tel que les documents est significative.

Le SNAPATSI ne veut pas voir l'Institut se désengager des affaires criminelles les plus complexes pour se consacrer uniquement à la délinquance de masse. Dans le domaine criminel, les déplacements des sections balistique et incendie explosifs sont primordiaux pour apporter une prestation de qualité, tant sur le plan de la technicité que sur le plan du formalisme qui prendra son importance au moment du passage aux Assises. Les déplacements des personnels de l'Institut permettent à nos laboratoires de rester les partenaires habituels des enquêteurs sur les grosses saisines.

M. Authier nous a précisé que la NOTE diffusée présentait un PROJET qui n'est pas à l'heure actuelle abouti et pour lequel il n'y a pas de calendrier prévu.

Ce projet suppose des discussions avec les partenaires habituels de l'INPS dont les organisations syndicales et la Gendarmerie Nationale.

Il a également rappelé que les restructurations feront l'objet d'un accompagnement individuel des personnels impactés.

Le SNAPATSI a demandé que ce projet ainsi que celui de création des DAM (divisions armes et munitions) soient à l'ordre du jour du prochain comité technique de l'INPS.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI suivra avec
beaucoup d'attention ces projets !**